

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de ville de Paspébiac, tenue à la salle municipale de la Maison des citoyens ce 8<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2014, à 19 heures sous la présidence de son Honneur le maire, monsieur Paul-Arthur Blais.

Sont présents : Mme Gina Samson  
MM Christian Grenier  
Alain Delarosbil  
Frédéric Delarosbil  
Hébert Huard  
Est absent : M. Rémi Whittom

Sont également présents monsieur Paul Langlois, directeur général et greffier, madame Annie Chapados, directrice des finances et trésorière ainsi que madame Marie-Andrée Henry, assistante greffière.

**1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, ouvre la séance à 19 heures et souhaite la bienvenue aux conseillers présents.

**2- CONSTATATION DU QUORUM**

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, constate que le quorum est atteint.

**2014-12-237 3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux des 10 et 17 novembre 2014
5. Documents et correspondance
6. Adoption d'une dérogation mineure – Benoit Vaillancourt
7. Adoption d'une dérogation mineure – Katie Ferlatte
8. Adoption du projet de Règlement d'emprunt 2014-401 concernant l'acquisition d'un tracteur bidirectionnel
9. Adoption du projet de Règlement d'emprunt 2014-402 concernant la TVQ
10. Résolution concernant les terrains vagues desservis
11. Approbation d'un contrat portant sur la programmation du programme TECQ
12. Approbation d'une révision budgétaire 2014 de l'OMH – 56 logements
13. Approbation du budget 2015 de l'OMH – 180, 5<sup>e</sup> Rue
14. Approbation du budget 2015 de l'OMH – 56 logements
15. Nomination du maire suppléant
16. Rapport des conseillers
17. Adoption des comptes à payer
18. Suivi du budget
19. Affaires nouvelles
  - 19.1 Contribution au transport adapté pour 2015
  - 19.2 Journée contre l'intimidation
20. Période de questions des citoyens au président du conseil
21. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Frédéric Delarosbil que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été rédigé.

**2014-12-238 4- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 10 ET 17 NOVEMBRE 2014**

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, fait le suivi des procès-verbaux des 10 et 17 novembre 2014. La lecture des procès-verbaux est exemptée puisque les conseillers ont reçu une copie il y a au moins 24 heures. Il est proposé par monsieur Hébert Huard que ces procès-verbaux soient adoptés tel qu'ils ont été rédigés.

**2014-12-239 5- DOCUMENTS ET CORRESPONDANCE**

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, dépose une 2<sup>e</sup> lettre de Postes Canada datée du 1<sup>er</sup> décembre 2014 indiquant les nouvelles heures d'ouverture de la succursale de Postes Canada de Paspébiac.

**2014-12- 240 6- DÉROGATION MINEURE – BENOIT VAILLANCOURT**

**CONSIDÉRANT QU'**une dérogation mineure aux dispositions de l'article 71 – *Conditions d'implantation d'un bâtiment accessoire* du Règlement de zonage de la ville de Paspébiac a été demandée pour un immeuble localisé au 20, 7<sup>e</sup> Avenue Est dans la ville de Paspébiac.

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande de dérogation mineure aura pour effet d'autoriser que la superficie totale des bâtiments accessoires excède celle du bâtiment principal et ainsi, de porter la superficie des bâtiments accessoires à 116,87 m<sup>2</sup> et excéder ainsi de 38,83 m<sup>2</sup> la superficie autorisée.

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande de dérogation mineure a été soumise à la consultation publique quant à sa nature et aux effets de son adoption, au moyen d'une assemblée publique de consultation présidée par le maire le 8 décembre 2014 à 18 h 45, à la salle municipale de la Maison des Citoyens au 5, boulevard Gérard-D.-Levesque Est pour entendre les personnes et/ou organismes qui désiraient s'exprimer sur cette demande avant son adoption par le Conseil;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'y pas eu d'opposition à cette demande;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion tenue le 3 octobre 2014, a recommandé au conseil d'accepter cette dérogation mineure;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Christian Grenier, appuyé par monsieur Alain Delarosbil et résolu à l'unanimité que cette dérogation mineure soit acceptée par la ville de Paspébiac.

**2014-12-241 7- DÉROGATION MINEURE – KATIE FERLATTE**

**CONSIDÉRANT QU'**une dérogation mineure aux dispositions de l'article 25 – *Marges de recul avant*, de l'article 26 – *Marges de recul latérales* du Règlement de zonage de la ville de Paspébiac ainsi qu'aux dispositions de l'article 14 – *Dimension et superficie minimale des terrains* du Règlement de lotissement de la ville de Paspébiac a été demandée pour un immeuble localisé au 23, boulevard Gérard-D.-Lévesque Est dans la ville de Paspébiac.

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande de dérogation mineure aura pour effet d'autoriser une opération cadastrale dérogoire aux règlements de zonage et de lotissement notamment au niveau des marges de recul avant et latérales ainsi que par la superficie et le frontage minimal du terrain. L'objectif de cette opération cadastrale est de minimiser le caractère dérogoire actuel du bâtiment et du terrain et de régulariser au mieux possible une situation dérogoire aux règlements d'urbanisme.

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande de dérogation mineure a été soumise à la consultation publique quant à sa nature et aux effets de son adoption, au moyen d'une assemblée publique de consultation présidée par le maire le 8 décembre 2014 à 18 h 45, à la salle municipale de la Maison des Citoyens au 5, boulevard Gérard-D.-Levesque Est pour entendre les personnes et/ou organismes qui désiraient s'exprimer sur cette demande avant son adoption par le Conseil;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'y pas eu d'opposition à cette demande;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion tenue le 3 octobre 2014, a recommandé au conseil d'accepter cette dérogation mineure;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Gina Samson, appuyé par madame Hébert Huard et résolu à l'unanimité que cette dérogation mineure soit acceptée par la ville de Paspébiac.

**2014-12-242 8- ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2014-401  
CONCERNANT L'ACQUISITION D'UN TRACTEUR  
BIDIRECTIONNEL**

**ATTENDU QUE** la ville de Paspébiac a procédé par crédit-bail pour effectuer l'acquisition d'un tracteur bidirectionnel;

**ATTENDU QUE** l'entente portant sur le crédit-bail arrive à échéance et que la valeur résiduelle est fixée à 97 500 \$;

**ATTENDU QUE** le besoin d'un tracteur bidirectionnel est toujours présent;

**ATTENDU QUE** le coût d'acquisition d'un tracteur bidirectionnel s'élève à 97 500 \$;

**ATTENDU QU'**il est nécessaire d'effectuer un emprunt de 97 500 \$ pour payer le coût total d'acquisition de l'équipement;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 10 novembre 2014;

**ATTENDU QU'**un avis public sera diffusé afin d'assurer la tenue d'un registre référendaire dans le respect de la *Loi sur les cités et ville*;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Frédéric Delarosbil, appuyé par monsieur Alain Delarosbil et résolu à l'unanimité que le conseil décrète ce qui suit :

***ARTICLE 1***

Le conseil est autorisé à acquérir un tracteur bi directionnel en fondé sur l'acte contractuel portant sur le crédit-bail signé en janvier 2014.

***ARTICLE 2***

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 97 500 \$ aux fins du présent règlement.

***ARTICLE 3***

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 97 500 \$ sur une période de 10 ans.

***ARTICLE 4***

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

***ARTICLE 5***

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

#### **ARTICLE 6**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

#### **ARTICLE 7**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

### **2014-12-243 9- ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2014-402 CONCERNANT LA TVQ**

**ATTENDU QUE** la ville de Paspébiac désire se prévaloir de l'article 11 du chapitre 30 des lois de 2013 pour l'exercice financier 2014;

**ATTENDU QU'**en vertu de cette disposition, le montant de l'emprunt pour l'exercice 2014 ne peut excéder 50 % du montant de la compensation prescrite pour la municipalité pour l'année 2013 dans l'annexe II.1.1 du *Règlement sur la taxe de vente du Québec* (chapitre T-0.1, r. 2);

**ATTENDU QUE** le montant de la compensation prescrite pour la municipalité pour l'année 2013 dans l'annexe II.1.1 du *Règlement de la taxe de vente du Québec* (chapitre T-0.1, r. 2) est de deux cent six mille six cent dix-sept dollars (206 617,00 \$);

**ATTENDU QUE**, par conséquent, l'emprunt maximal est de cent trois mille trois cent huit dollars (103 308,00 \$);

**ATTENDU QU'**un tel règlement est soumis à la seule approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 10 novembre 2014;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Alain Delarosbil, appuyé par monsieur Christian Grenier et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le règlement d'emprunt 2014-402 et autorise le service des finances à procéder au règlement d'emprunt d'un montant de cent trois mille trois cent huit dollars (103 308,00 \$).

Le conseil décrète ce qui suit :

#### **ARTICLE 1**

Le conseil est autorisé à emprunter une somme de cent trois mille trois cent huit dollars (103 308,00 \$) sur une période de 10 ans.

#### **ARTICLE 2**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

#### **ARTICLE 3**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**2014-12-244 10- RÉSOLUTION CONCERNANT LES TERRAINS VAGUES DESSERVIS**

**CONSIDÉRANT QUE** la question des terrains non-construits sur le territoire de la ville de Paspébiac a été étudiée;

**CONSIDÉRANT QUE** parmi ces terrains, 17 d'entre eux ont été jugés non-construisibles en fonction d'un ou de plusieurs des critères suivants : le frontage du terrain, les usages autorisés selon le règlement de zonage, les marges de recul avant, latérales ou arrière du terrain, les dispositions de la Loi sur la protection du territoire agricole du Québec, la présence de cours d'eau et de bandes de protection riveraines;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Gina Samson et résolu à l'unanimité d'exempter cesdits terrains de la taxe de 175 \$ sur les terrains vagues desservis, que ces terrains seront nommés simplement *terrains vagues* et que l'exemption ait lieu à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**2014-12-245 11- APPROBATION D'UN CONTRAT PORTANT SUR LA PROGRAMMATION DU PROGRAMME TECQ**

**CONSIDÉRANT QUE** la ville de Paspébiac a reçu un octroi dans le cadre du programme TECQ (Taxe sur l'essence et la contribution de Québec);

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville est tenue d'embaucher une firme de génie-conseil pour établir une programmation en vertu des priorités édictées par le programme afin d'avoir accès à cet octroi;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a lancé un appel d'offres sur invitation auprès de deux firmes soit *Roy Consultants* et *Groupe Roche*;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville est tenue de choisir le plus bas soumissionnaire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Alain Delarosbil, appuyé par monsieur Hébert Huard et résolu à l'unanimité d'autoriser la direction municipale d'établir le protocole d'entente avec le *Groupe Roche*, le plus bas soumissionnaire, pour un montant maximal de 2 690,00 \$.

**2014-12-246 12- APPROBATION D'UNE RÉVISION BUDGÉTAIRE DE L'OMH – 56 LOGEMENTS**

Suite à la révision budgétaire de la Société d'habitation du Québec en date du 5 novembre 2014, il est proposé par monsieur Christian Grenier, appuyé par monsieur Hébert Huard et résolu à l'unanimité que la Ville participe à la hauteur de 10 % du budget révisé 2014 de l'Office municipal d'habitation, soit un montant supplémentaire de 235,00 \$.

**2014-12-247 13- APPROBATION DU BUDGET 2015 DE L'OMH – 180, 5E RUE**

Il est proposé par monsieur Alain Delarosbil, appuyé par madame Gina Samson et résolu à l'unanimité que les prévisions budgétaires 2015 pour les logements de l'Office Municipal d'Habitation (OMH) situés au 180, 5<sup>e</sup> Rue soient approuvées et que la Ville participe à la hauteur de 10 %, soit pour un montant de 515,00 \$.

**2014-12-248 14- APPROBATION DU BUDGET 2015 DE L'OMH – 56 LOGEMENTS**

Il est proposé par monsieur Frédéric Delarosbil, appuyé par monsieur Christian Grenier et résolu à l'unanimité que les prévisions budgétaires 2015 pour les cinquante-six (56) logements de l'Office Municipal d'Habitation (OMH) soient approuvées et que la Ville participe à la hauteur de 10 %, soit pour un montant de 25 964,00 \$.

Que la ville de Paspébiac s'engage à assumer sa quote part des investissements effectués dans le cadre des travaux de remplacements, d'amélioration et de modernisation capitalisés (RAM-C) et plus particulièrement, son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées à même le Plan québécois des infrastructures (PQI).

#### **2014-12-249 15- NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*, un conseil municipal peut procéder à la nomination d'un conseiller comme maire suppléant;

**CONSIDÉRANT QUE** le maire suppléant possède et exerce les pouvoirs du maire, en son absence du territoire ou lors d'un empêchement d'exercer les devoirs de sa charge, sauf pour les dispositions de l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*;

**CONSIDÉRANT QUE** les fonctions du maire suppléant se terminent le 8 décembre 2014 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil doivent déterminer la période pour laquelle le maire suppléant est en fonction, soit du 8 décembre 2014 au 14 décembre 2015;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Hébert Huard et résolu à l'unanimité que monsieur Frédéric Delarosbil soit nommé maire suppléant.

#### **16- RAPPORT DES CONSEILLERS**

##### **Rapport du conseiller Christian Grenier**

###### *Sécurité publique et service incendie*

Depuis le 11 novembre, trois (3) sorties ont eu lieu, soit :

- Dans la semaine du 17 novembre 2014 : une voiture a happé un chevreuil à Shigawake;
- Le 1<sup>er</sup> décembre 2014 : incendie au chantier maritime appartenant à la Ville, les 2/3 du bâtiment en perte totale;
- Le 6 décembre 2014 : accident entre une remorque et un véhicule routier à Paspébiac sur le boulevard Gérard-D.-Levesque Ouest;

L'incendie au chantier maritime a mobilisé beaucoup de pompiers volontaires, des pompiers des municipalités avoisinantes sont venus donner un coup de main dont St-Siméon, Caplan et New Richmond. L'intérieur du bâtiment servait d'entrepôt pour l'Usine M.D.M.

Une rencontre est à prévoir concernant l'entente avec les pompiers volontaires de Paspébiac avant le 31 décembre 2014 puisqu'elle se termine à cette date.

###### *Office municipal d'habitation*

Il n'y a pas eu de rencontre depuis celle de novembre, par contre, monsieur Grenier sera présent à celle du 9 décembre prochain afin de composer le nouveau conseil d'administration.

###### *Camping Paspébiac-sur-mer*

Deux rencontres ont eu lieu depuis la dernière séance ordinaire du conseil, notamment le 18 novembre dernier avec deux représentantes du Ministère de l'Environnement afin de faire le point sur l'ensablement du camping. Le conseil et le comité du camping devront travailler sur ce dossier durant les prochaines années. La deuxième rencontre a eu lieu à l'interne afin de voir les impacts de l'incendie du chantier maritime sur le camping ainsi que pour discuter de l'avenir de celui-ci.

###### *Salle de conditionnement physique*

Une réunion aura lieu dans la semaine du 7 décembre 2014 afin de prévoir l'ouverture de la salle au mois de janvier 2015. Pour l'instant, le conseil d'administration a beaucoup de devoirs administratifs à faire, l'équipement est installé et les locaux sont pratiquement prêts.

Monsieur Grenier a participé aux réunions et tables de travail tenues les 12, 19 et 24 novembre dernier. Monsieur Stéphane Lepage, directeur des services incendies, était présent à la réunion du 24 novembre et des discussions ayant eu lieu concernant les besoins actuels et à venir de l'équipement, de la formation et du renouvellement de l'entente intermunicipal. Monsieur Grenier a également été présent au discours du maire le 17 novembre dernier et à la séance préparatoire aux présentes le mercredi 3 décembre dernier.

Monsieur Grenier souhaite aux citoyens une très belle période des fêtes, et ce, bien entourés de ceux et celles auxquels ils tiennent à cœur. (9:01)

### **Rapport du conseiller Alain Delarosbil**

#### *Service de dentisterie*

Cela fait déjà plusieurs années que le service de dentisterie n'est plus disponible au CLSC de Paspébiac. Monsieur Delarosbil a contacté un dentiste qui serait prêt à travailler au CLSC Chaleurs, une annonce sera faite à l'ordre des dentistes afin de recruter un dentiste, ce qui représente la majeure difficulté présentement dans ce dossier.

#### *Camping*

Dossier complexe puisque ce n'est pas seulement l'idée d'ajouter des espaces au camping, mais d'avoir un meilleur aménagement. D'importantes restrictions gouvernementales sont en ligne de compte, il y a des espaces où la Ville ne peut plus installer de roulotte et d'autres qui seront convenables sans pouvoir faire de travaux. Une autre rencontre aura lieu dans la semaine qui suit avec des employés de la Ville qui s'occupent activement du dossier.

Monsieur Delarosbil indique avoir assisté à toutes les réunions du conseil municipal ce mois-ci.

### **Rapport du conseiller Frédéric Delarosbil**

Monsieur Delarosbil indique que ses implications durant le dernier mois ont été la préparation à la présente séance, au discours du maire ainsi qu'à toutes les rencontres concernant le budget 2015.

### **Rapport du conseiller Hébert Huard**

Monsieur Huard indique qu'il n'a aucun dossier en cours.

Une rencontre avec monsieur Adolf Horth de l'Office municipal d'habitation est prévue demain, le 9 décembre. Les détails de la rencontre seront donnés à la prochaine séance.

Monsieur Huard en profite pour souhaiter à chacun de joyeuses fêtes ainsi qu'à leur famille.

### **Rapport de la conseillère Gina Samson**

#### *Réunions du conseil*

Madame Samson a assisté, en tant que conseillère, à toutes les séances régulières, extraordinaires, de travail et publiques prévues par le conseil.

#### *Convention collective*

Le mardi 25 novembre dernier, madame Samson a assisté à une rencontre entre le syndicat et les employeurs de la ville de Paspébiac dans le cadre du renouvellement de la convention collective.

#### *Site historique*

Madame Samson a assisté à la réunion régulière du conseil d'administration le 19 novembre dernier. Une rencontre est prévue le 17 décembre entre les employés et le conseil d'administration. Quant à la prochaine réunion régulière, elle est prévue pour le 4 janvier 2015.

#### *Bibliothèque*

Le jeudi 4 décembre dernier a eu lieu une réunion du comité de la bibliothèque municipale à laquelle madame Samson était présente. Il est à retenir qu'à partir du mois de janvier prochain, la bibliothèque présentera une exposition, sous forme de vitrine, de madame Gertrude Whitton, intitulée *La Maîtresse d'école*. Cette exposition a eu lieu au Musée Acadien de Bonaventure dans le cadre d'un concours et la ville de Paspébiac aura la chance de recevoir cette partie

d'exposition qui intéresse particulièrement les citoyens d'ici puisqu'il s'agit de quelqu'un originaire de Paspébiac.

#### *AFEAS*

Le mardi 2 décembre dernier, madame Samson a assisté monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, dans une présentation aux membres de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale traitant de l'organisation municipale et de son fonctionnement.

#### **Le mot du maire**

Pour la première année de monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, ce fut une année très chargée et pour la plupart des membres du conseil, ce fut une année d'apprentissage. Comme écrit au Barchois en hiver 2013, les décisions n'allaient pas toujours être populaires ou plaire à tout le monde, mais le conseil municipal est là pour mener des dossiers à terme.

Monsieur le maire salue les employés présents en grand nombre ce soir.

#### **2014-12-250 17- ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par monsieur Alain Delarosbil et résolu à l'unanimité que les comptes à payer pour le mois de novembre 2014 au montant de **363 964,52 \$** soient approuvés pour paiement.

#### **2014-12-251 18- SUIVI DU BUDGET**

Il est proposé par monsieur Christian Grenier et résolu à l'unanimité que le rapport « État des activités financières » en date du 30 novembre 2014 soit adopté.

#### **19- AFFAIRES NOUVELLES**

#### **2014-12-252 19.1- CONTRIBUTION AU TRANSPORT ADAPTÉ POUR 2015**

**CONSIDÉRANT QUE** la ville de Paspébiac est membre de la MRC de Bonaventure et bénéficie sur demande du transport pour personnes à mobilité réduite;

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministère du Transport demande une résolution de soutien avec la contribution;

Il est proposé par monsieur Christian Grenier, appuyé par monsieur Alain Delarosbil et résolu à l'unanimité que la Ville verse un montant de trois mille cinq cent onze dollars et quatre-vingt-dix-huit cents (3 511,98 \$) à titre de contribution pour l'année 2015, à Transport Bonaventure Avignon (volet adapté) et que la MRC de Bonaventure soit mandataire auprès du Ministère des Transports du Québec dans ce dossier.

#### **19.2- JOURNÉE CONTRE L'INTIMIDATION**

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, fait la lecture de la résolution 2012-12-531 et la présidente du regroupement AFEAS, madame Cécile Loisel, fait une lecture sur la journée contre l'intimidation.

#### **20- PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS AU PRÉSIDENT DU CONSEIL**

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, répond aux questions des citoyens de 20 h 05 à 20 h 10.

#### **2014-12-253 21- LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur Frédéric Delarosbil que la séance soit levée. Il est 20 h 10.